

GREENPEACE



Pétrole et gaz de schiste

Viviers – Samedi 9 Avril 2011

Greenpeace et le pétrole non conventionnel

- Il s'agit d'une campagne de long terme menée par Greenpeace à travers le monde. Plus récemment Greenpeace était présent sur :
 - ➔ Les sables bitumineux au Canada
 - ➔ Le pétrole offshore profond en Arctique
 - ➔ Les marées noires dans le Golfe du Mexique et à Dalian – Chine

Objectifs de la rencontre

- Se donner, ensemble, les moyens de :
 - ➔ Identifier les convois et les travaux sur le terrain
 - ➔ Vérifier et diffuser l'information
 - ➔ Se mobiliser rapidement

1

Les grandes étapes menant à l'exploitation

Différents types de permis

Exploration – Concession – Travaux

1. La phase d'exploration

- Elle donne un **permis exclusif de recherche**
 - ➔ Durée de 5 ans
 - ➔ Renouvelable 2 fois

Des permis de ce type ont été accordés au pétrole ET gaz de schiste en France.

2. La phase d'exploitation (concession)

- La demande de concession fait suite au permis d'exploration
 - ➔ Durée maximum de 50 ans
 - ➔ Fait l'objet d'une enquête publique

Pour le moment, aucune concession n'a été accordée au pétrole et gaz de schiste en France.

(Attention : comme on l'a vu sur le permis de Vermilion, la fracturation hydraulique peut également être utilisé sur un puits à l'origine dit « conventionnel »)

3. La phase de travaux

- Elle donne lieu à une **autorisation de travaux**
 - ➔ Obligatoire pour le permis d'exploration et pour la concession
 - ➔ Permet au concessionnaire de construire les plateformes et les avant-trous

Ces autorisations ont été accordées uniquement au pétrole de schiste en France.



Acteurs

&

Consortiums

Le titulaire du permis et l'opérateur

- **Le titulaire**, c'est la compagnie à laquelle le gouvernement octroie le permis.
 - ➔ La compagnie s'engage à dépenser le montant stipulé dans le permis
- **L'opérateur** est la compagnie qui organise le travail:
 - ➔ Forage
 - ➔ Cimentation
 - ➔ Fracturation

Il rend compte aux partenaires, facture le travail à ses partenaires.

Le consortium

- C'est le partenariat entre plusieurs groupes pétroliers ou gaziers
 - ➔ Chaque partenaire récupère le nombre de baril de pétrole brut au prorata de sa part.
- Il est fréquent que les compagnies à qui on a attribué le permis n'aient pas les ressources financières et scientifiques nécessaires.
 - ➔ Partenariats avec d'autres groupes plus puissants économiquement et techniquement



Le processus d'exploration

1. Le screening géologique

- Les géologues mènent des recherches sur des bassins sédimentaires :
 - Via des données disponibles dans le domaine public.
 - En se rendant sur le terrain pour faire des prélèvements de roche.
 - En étudiant des analogues (site géologiquement similaires), par exemple le Dakota du Nord et le Bassin Parisien.

2. La campagne sismique – acquisition des données

- ⇒ **Activité** : camions sismiques qui envoient des ondes vibratoires. La vitesse de remontée de l'onde après ses multiples réflexions sur les couches traversées donnera une idée de la géologie et de l'épaisseur des sous-sols.
- ⇒ **Machine utilisée** : camion sismique (*cf photo*).
- ⇒ **Coût** : Plusieurs M d'€, jusqu'à plus de 50 M d'€ en mer.
- ⇒ **Durée** : variable en fonction de la superficie et du relief de la concession : de quelques semaines à plusieurs mois.
- ⇒ **Acteurs** : acteurs parapétroliers : www.iagc.org/Members/

Les camions sismiques



<http://www.glossary.oilfield.slb.com/DisplayImage.cfm?ID=285>

Les camions sismiques



Les camions sismiques

Système de vérins



2. La campagne sismique – le traitement des données

➔ **Activité** : Calculs informatiques très complexes dans des centres spécialisés. On en déduit notamment :

- Les coupes sismiques représentant la région à explorer faites par les géophysiciens
- Géométrie/type des couches géologiques déduites du travail précédent par les géologues
- Composante des sols (sable, argile, calcaire...)

On procède alors:

- 1- A la recherche des pièges à hydrocarbures
- 2 - Aux calcul des volumes en place
- 3 - Hypothèses sur présence pétrole ou gaz
- 4 - Scenarios économiques sur potentiels des zones

2. La campagne sismique – le traitement des données

⇒ **Durée** : minimum une année

⇒ **Acteurs** : soit l'acteur sismique, soit la compagnie pétrolière. En général ils collaborent étroitement, la fin des analyses étant faite chez la compagnie pétrolière.

⇒ **Le choix de procéder à un forage (« prospect à forer ») dépend de l'hypothèse émise.**

3. Les forages d'exploration – le forage

➤ **Activité :**

- 1- Choix du « Prospect à forer » : puits de découverte.
- 2- Forage d'un avant-trou de 20 mètres.
- 3- Forage du puits dans le Lias (couche géologique).

Il y a alternance forage - descente de tubes de consolidation - cimentation de ces tubes de consolidation.

Lors d'une opération de cimentation, qui dure 2 à 3 h, des tuyaux relient un camion transportant le ciment au puits en cours de forage. Ces séquences se répètent environ tous les 200 à 500 mètres.

3. Les forages d'exploration – le forage

➤ **Durée :**

40 Jours en moyenne, très aléatoires en fonction des « surprises » de la nature.

➤ **Acteurs :**

- Les opérateurs : Hess, Vermilion, Schuebpach, Total, GDF-Suez...
- Les compagnies de services : Halliburton, Schlumberger etc...

3. Les forages d'exploration – le forage

⇒ Coût :

- + Location jour machine de forage (25000 €)+ locations autres machines + salaires... = 40000 €/jour
- + Coût de transport de la machine
- + Cimentation
- + Services annexes et petits travaux

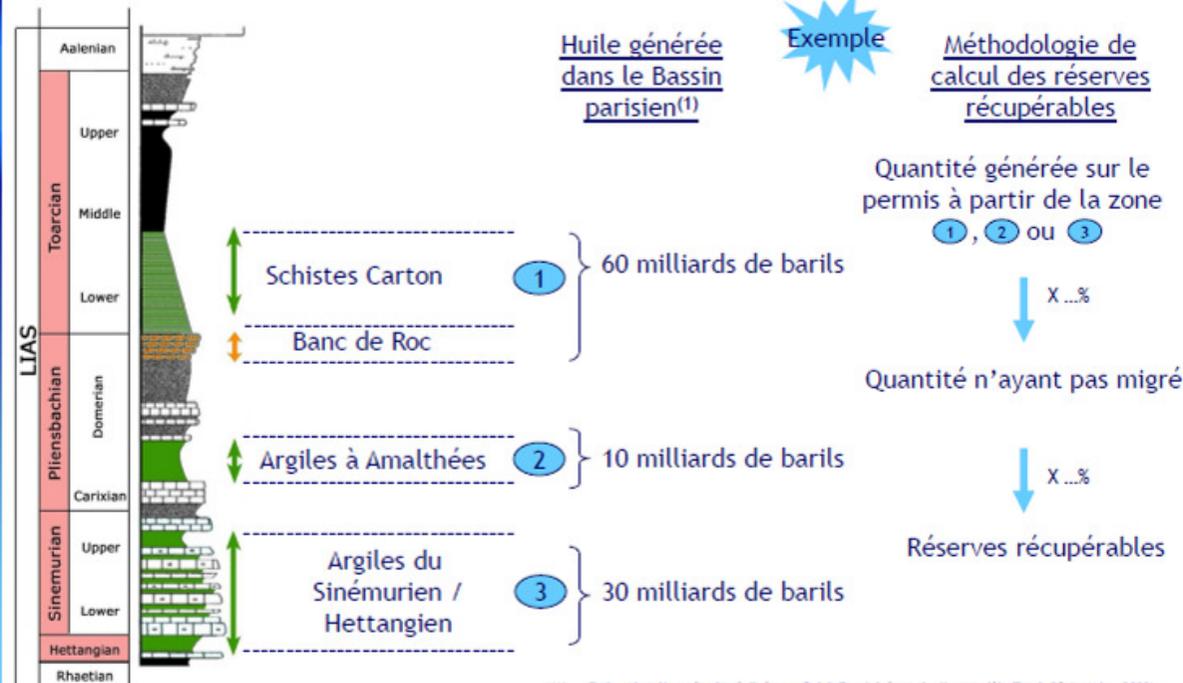
Coût total pour un puits : entre 3 et 5 Millions €

3. Les forages d'exploration

Dans le bassin parisien, les forages auront lieu dans le Lias (couche géologique).

Le « Shale Oil » dans le Bassin Parisien

Taille des ressources



(1) Estimation d'une étude réalisée par BeicipFranlab à partir d'un modèle Temis 2D (octobre 2009)

Extrait du Powerpoint présenté par Toreador à ses investisseurs en Décembre 2010

3. Les forages d'exploration – le forage

➔ **Une machine qui peut forer en grande profondeur :**

Le choix de la foreuse se fait en fonction de la profondeur et de la roche. Par ex, la KCA Deutag T-208 (cf photo) peut forer jusqu'à 4000 m.

La machine seule, ne peut nous indiquer s'il s'agit de pétrole conventionnel ou non conventionnel. Il faut recouper les informations avec les documents internes des compagnies.



3. Les forages d'exploration – le forage

➔ **Un camion de cimentation**

(Halliburton)



<http://www.halliburton.com/ps/>

3. Les forages d'exploration – analyse des données

⇒ **Activité :**

Calcul dans les bureaux des données recueillies (lors du carottage et des mesures prises dans le puits) : mesure des caractéristiques des fluides : densité du fluide, porosité roche, perméabilité roche, température fluide, composition chimique du fluide (ce qui donne une première idée : gaz ou pétrole)...

⇒ **Durée :**

Quelques semaines, six à huit minimum.

Afin de confirmer les résultats obtenus, les compagnies peuvent décider de recourir ou non à de la fracturation hydraulique.

4. La fracturation hydraulique

⇒ **Activité :**

Une ou plusieurs fracturations dans le puits vertical ou drains horizontaux (jusqu'à 2000 mètres) dans le Lias.

⇒ **Machines employées (photo) :**

Nombreux camions de fracturation, citernes carrées type container, camions qui amènent les produits chimique et le sable (agent de soutènement)...

4. La fracturation hydraulique

➔ **Durée :**

Une semaine pour la mise en place du matériel (après le départ de la foreuse). L'opération en elle-même sera courte, une journée environ pour procéder à 3/4 fracturations.

➔ **Coût :**

Jusqu'à 500 000 euros pour une séquence de fracturations, selon le volume de la fracturation.

4. La fracturation hydraulique



➔ Les acteurs :

Halliburton (camions rouges), Schlumberger (camions bleus), Baker Hughes (camions gris) et potentiellement d'autres compagnies para-pétrolières.

HiWAY Channel Fracturing Operation

HiWAY channel fracturing applied in a well, compared with conventional fracturing.

Camions Schlumberger
http://www.slb.com/services/stimulation/sandstone/hiway_channel_fracturing.aspx

4. La fracturation hydraulique



11 camions de
pompage,
soit plus de 6000 cv
de puissance
hydraulique.

Puits

<http://www.demotix.com/site>

4. La fracturation hydraulique

25 camions de pompage, soit plus de 15000 cv hydrauliques.



Camions Halliburton

<http://www.jptonline.org/assets/images/Fig.%205%20-%20Halliburton%20-%20Onshore%20>

4. La fracturation hydraulique



Camions Baker Hughes

<http://www.bakerhughes.com/products-and-services/pressure-pumping/hydraulic-fracturing->



4. La fracturation hydraulique – analyse des données

Calcul dans les bureaux des données recueillies.

=> On a alors le potentiel de production du puits en m³/jour.

Selon le potentiel observé, les compagnies peuvent décider de confirmer le potentiel via :

- La forage de nouveaux puits verticaux**
- Le forage de puits horizontaux**
- De nouvelles fracturations hydrauliques**

et décider ou pas de demander une concession pour exploiter la ressource.



**Ressources,
réserves prouvées,
probables et possibles**

Des concepts flous

- Les ressources donnent un volume incluant toutes les notions de réserves ainsi que ce qui ne sera jamais extrait.
- **Chiffres à manier avec précaution car pas de science exacte**, beaucoup de contradictions.
- Ces réserves sont **souvent sur-évaluées**, pour attirer les financements, de la part :
 - Des banques
 - Des actionnaires
 - De compagnies pouvant s'associer au projet

Définitions (source IFP)

➤ **Réserves prouvées** : quantité de pétrole dont l'existence est établie et dont les chances de récupération, dans le cadre des données actuelles de la technique et de l'économie, sont d'au moins 90 %.

➤ **Réserves probables** : elles concernent, pour un gisement identifié, les quantités de pétrole ayant une probabilité supérieure à 50 % d'être économiquement exploitables. Evolue en fonction de l'amélioration des techniques.

➤ **Réserves possibles** : on parle de réserves possibles lorsque cette probabilité tombe à 10 %.

Etudier la ressource et les réserves

On s'intéresse surtout à :

- **Le volume de la roche** qui sera calculé d'après les cartes en profondeur établies par les géologues
- **La porosité** (en %) : par exemple 15% signifie que 15% du volume d'une roche a des petits interstices (pores) qui contiennent le fluide recherché. En général le maximum est +/-35%
- **La perméabilité** : Faculté de l'hydrocarbure à sortir des pores dans lesquels il est piégé. (évalué en général en milli Darcy-mD pour le pétrole et en milli et micro Darcy pour le gaz).
- **La composition et la quantité de fluide dans les pores**
- **Le taux de récupération** du fluide espéré, en %
- Les contraintes, les capacités techniques et la productivité calculée du puits
- Le prix du baril de pétrole et le prix du gaz pour le scénario économique (investissements versus rentabilité)

2

La veille

Objectif

⇒ Les objectifs d'une veille citoyenne sont:

- de collecter l'information à la source grâce à de nombreux veilleurs.
- de pouvoir contrôler les informations qui circulent et s'assurer de leur fiabilité
- d'avoir un trajet court de l'information entre la base (les veilleurs) et la tête (les référents) de la veille pour la rendre rapide, et précise.
- d'avoir un système permettant de diffuser les informations urgentes et intéressantes à tous les militants sur le terrain le plus rapidement possible.
- d'être en situation de passer de la veille à l'action en quelques heures.

Capter l'information

Information à diffuser aux citoyens « veilleurs » :

Que cherche t-on depuis chez soi? Les publications au journal officiel, les comptes-rendus des conseils municipaux, les informations concernant des convois exceptionnels, les dates de début de chantiers, la situation ponctuelle d'un permis...

Par téléphone:

- Au près des préfectures
- Au près des mairies
- Au près des compagnies de transport
- Au près des ministères
- ...

Les demandes d'informations peuvent se faire sous votre vraie identité, ou via une « cover-story » (journalistes, étudiants...)

Capter l'information

Information à diffuser aux citoyens « veilleurs » :

Que cherche t-on sur le terrain? (convoi, machines sur chantier etc...)

Quelles informations noter pour les convois ?

- Prendre une photo de la machine, du convoi, de la plaque d'immatriculation etc...
- Noter le lieu exact, la date, l'heure et la direction
- Noter le nombre de camions
- Noter le nombre de voitures de police

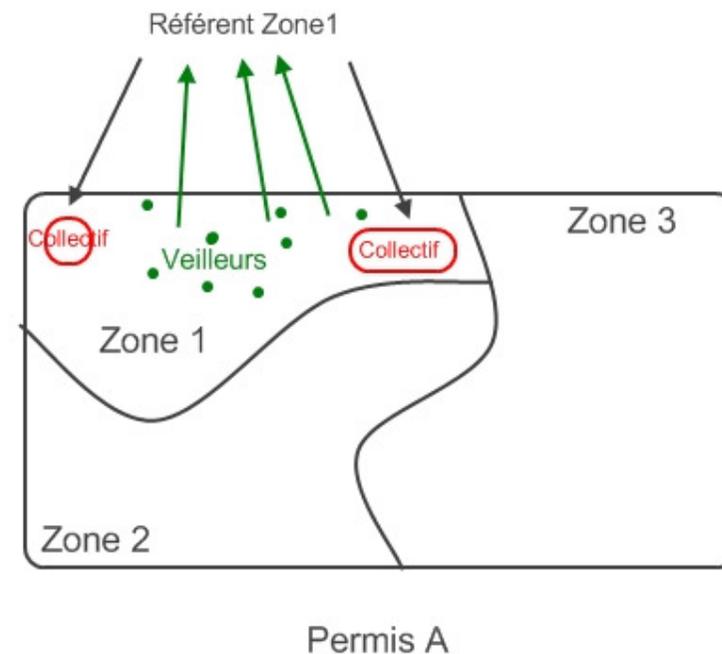
Quelles informations noter pour les chantiers ?

- Noter les machines sur le chantier, les décrire
- Noter le nombre d'ouvriers y travaillant et leurs horaires
- Noter la présence ou non de vigiles, en journée, 24/24h, tours de garde...

La structure d'une veille nationale

⇒ **Diviser un permis en zones géographiques.** (Par vallées, par zones habitées...) Le nombre de zones au sein d'un permis importe peu si chacune d'elle comporte au moins un collectif et n'est pas trop étendue, afin de « pouvoir être coordonnée » par un référent de zone.

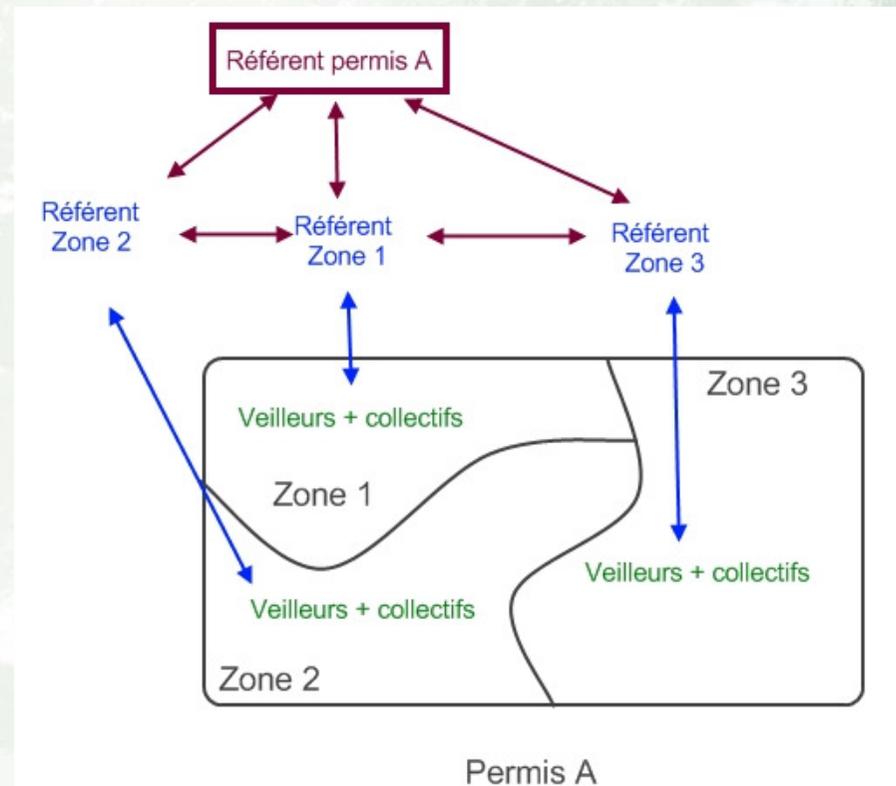
⇒ **Définir un référent par zone.** Le référent devra être la personne contact de tous les « veilleurs » de la zone. Il devra aussi informer ou tenir informé les coordinateurs des collectifs de la zone des données recueillies.



La structure d'une veille nationale

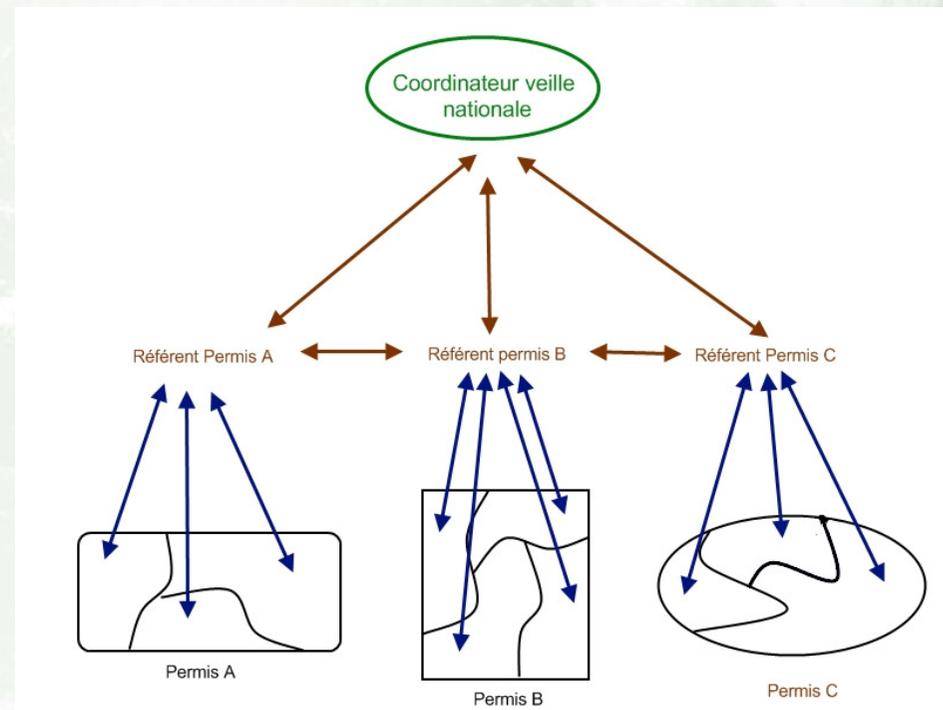
⇒ **Connecter les référents par zone:** Une information collectée dans la zone 1 peut évidemment intéresser les veilleurs et les collectifs de la zone 2. Tous les référents de zone doivent être en contact les uns avec les autres et avec le référent de permis.

⇒ **Définir un référent par permis.** Cette personne est importante pour centraliser toutes les données concernant le permis. Il est en contact avec les référents par zone et compile les informations.



La structure d'une veille nationale

➔ **Les référents de permis:** Ils sont aussi en charge de communiquer les infos collectées sur leur permis, aux référents des autres permis. La configuration est la même que celle au sein d'un permis, il y a un référent national (coordinateur de la veille nationale) qui récupère les données issues des référents de permis



La structure d'une veille nationale

➔ **Les alertes venant des veilleurs:** Il ne doit pas y avoir d'intermédiaire entre un veilleur et le référent d'une zone. L'échange d'informations doit être direct par téléphone ou par mail selon l'urgence.

➔ **Les alertes venant des référents:** Après avoir pris soin de vérifier les informations provenant des veilleurs, les référents doivent alerter les personnes concernées par celles-ci. (réfèrent de permis, réfèrent des autres zones, coordinateurs des collectifs et/ou veilleurs...)

→ Les infos d'alerte sont donc envoyées par les référents de zones ou de permis et non par les veilleurs

➔ **En cas d'alerte pour de la mobilisation rapide et de masse:** Ce sont les coordinateurs des collectifs (informés par les référents de zone ou de permis) qui doivent enclencher les pyramides téléphoniques ou autres systèmes de communication pour diffuser l'information au plus vite.

3

La mobilisation

Préambule

Les infos qui vont suivre sont destinées à fournir quelques clés, quelques outils et quelques compétences basiques qu'il faut connaître avant de mettre en place des mobilisations et / ou actions directes non violentes.

Il s'agit là uniquement d'un point de départ, de pistes de réflexions. Toute action nécessitera une préparation complémentaire, une recherche d'informations sur le terrain, un cadre légal pour vous protéger et connaître les risques auxquels vous vous exposez, un travail en amont pour s'assurer de la sécurité et l'intégrité physique des activistes/militants qui interviendront sur le terrain.

Bien que soutenant le mouvement contre les gaz et huiles de schiste, Greenpeace ne vous incite pas à enfreindre la loi. Toute action d'opposition doit être avant tout un acte voulu, consensuel et assumé par les citoyens.

Un pré-requis indispensable : la non-violence

- ⇒ **Pourquoi ?** Intégrité physique, pérennité d'un mouvement, transmission du message...
- ⇒ **Physique:** dans les gestes, dans les comportements, dans l'attitude.
- ⇒ **Verbale:** dans le vocabulaire, dans le ton
- ⇒ **Les clés:** le respect, le calme, la sérénité, la conciliation, la préparation (jeux de rôles).

Cadre légal - 1

Les risques au pénal (dans le cadre d'un blocage de convoi exceptionnel)

L'attroupement non autorisé → 1 an de prison, 15 000€ d'amende

Manifestation non autorisée → 6 mois, 7500€ pour les organisateurs

Le délit d'entrave à la circulation sur la voie publique → 2 ans, 4500€, 6 points

La contravention d'entrave à la circulation sur la voie publique → 750€

La dégradation légère → 1500€

La dégradation lourde → 5 ans, 75 000€

Le risque au civil

Dommmages et intérêts financiers, dûs à la mise en place de votre action, réclamés par les parties adverses.

Cadre légal - 2

**PARQUET DU PROCUREUR GENERAL
COUR D'APPEL DE CAEN**
Téléphone: 02.31.30.70.00 - Télécopie: 02.31.30.8143

CEDULE POUR CITATION

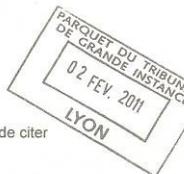
APPEL 4^è Ch.		du JUGEMENT		EN DATE du 30/06/2009	
N° 10/00432		du Tribunal de Grande Instance de CHERBOURG			
(1) PREVENUS: Nom - Prénoms - Profession - Domicile L Né le 24/03/1960 à STE COLOMBE (69) Le Mauvernay 69850 DUERNE Informaticien	(2) Nature des délits - Articles AP PA VIOLATION DE DOMICILE A L'AIDE DE MANOEUVRES, MENACE, VOIES DE FAIT, OU CONTRAINTE ART.226-4, ART.226-31 C.PENAL ENTRAVE CONCERTEE ET AVEC VIOLENCE OU VOIE DE FAIT A LA LIBERTE DU TRAVAIL ART.431-1 AL.2, ART.431-2 C.PENAL OPPOSITION PAR	Prononcé du jugement relaxe des chefs de violation de domicile et atteinte à la liberté du travail - coupable des faits d'opposition par violence - 200 € d'amende C.A.S.			
(3) Nom - Qualités des C.R., S.R., P.C. et P.L.	(2) Prononcé du jugement				

(1) : D=Détenu L=Libre DP=Détention provisoire
(2) : AP=Appelant IN=Inimé PA=Parquet Appelant PG=Procureur Général appelant
(3) : PC=Partie civile CR=Civilement responsable SR=Solidairement responsable PI=Partie intervenante TE=témoine

LE PROCUREUR GENERAL

à M. le Procureur de la République de LYON 05
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
1, rue du Palais de Justice
69324 LYON CEDEX 05

Le PROCUREUR GENERAL près la Cour d'Appel requiert tout huissier de citer



A comparaître à l'audience du **Lundi 27 juin 2011 à 14 H 00**
par devant la **Chambre des Appels Correctionnels** de la Cour d'Appel de CAEN sise:
Nouveau Palais de Justice - Place Gambetta - 14050 CAEN CÉDEX4
pour voir statuer sur l'appel interjeté du jugement, comme indiqué ci-dessus.
Le prévenu doit être informé qu'il est tenu de comparaître à l'audience en possession de ses justificatifs de revenus ainsi que de ses avis d'imposition ou de non imposition, ou qu'il doit les communiquer à l'avocat qu'il a choisi. S'IL SOUHAITE LA DESIGNATION D'UN AVOCAT D'OFFICE, LUI NOTIFIER QU'IL DOIT EN FAIRE SANS DELAI LA DEMANDE AU BATONNIER.

Fait au Parquet Général, le 24/01/2011
LE PROCUREUR GENERAL,

CITATION DE : Monsieur HERRERO Patrick

ANNEXE 1

Prévenu - Appelant (PARQUET APPELANT)

Libre
Né le 24/03/1960 à STE COLOMBE (69)
Le Mauvernay
69850 DUERNE
Profession: Informaticien
Nature de délits et textes répressifs :
VIOLATION DE DOMICILE A L'AIDE DE MANOEUVRES, MENACE, VOIES DE FAIT, OU CONTRAINTE
ART.226-4, ART.226-31 C.PENAL
ENTRAVE CONCERTEE ET AVEC VIOLENCE OU VOIE DE FAIT A LA LIBERTE DU TRAVAIL
ART.431-1 AL.2, ART.431-2 C.PENAL
OPPOSITION PAR VIOLENCE OU VOIE DE FAIT A L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS OU D'UTILITE PUBLIQUE
ART.433-11, ART.433-22 C.PENAL.
Prononcé du jugement :
relaxe des chefs de violation de domicile et atteinte à la liberté du travail - coupable des faits d'opposition par violence - 200 € d'amende
C.A.S.

Prévenue - Appelante (PARQUET APPELANT)

Libre
Née le 25/02/1979 à MONTAUBAN (82)
2 rue Arthur Auger
82120 MONTROUJGE
Profession: Professeur
Nature de délits et textes répressifs :
VIOLATION DE DOMICILE A L'AIDE DE MANOEUVRES, MENACE, VOIES DE FAIT, OU CONTRAINTE
ART.226-4, ART.226-31 C.PENAL
ENTRAVE CONCERTEE ET AVEC VIOLENCE OU VOIE DE FAIT A LA LIBERTE DU TRAVAIL
ART.431-1 AL.2, ART.431-2 C.PENAL
OPPOSITION PAR VIOLENCE OU VOIE DE FAIT A L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS OU D'UTILITE PUBLIQUE
ART.433-11, ART.433-22 C.PENAL.
Prononcé du jugement :
relaxe des chefs de violation de domicile et atteinte à la liberté du travail - coupable des faits d'opposition par violence - 200 € d'amende
Contradictoire

Prévenue - Appelante (PARQUET APPELANT)

Libre
Née le 04/03/1983 à MURBURG (ALLEMAGNE)
22 Peterberg
21407 DEUTCH EVERN ALLEMAGNE
Profession: Etudiant
Nature de délits et textes répressifs :
VIOLATION DE DOMICILE A L'AIDE DE MANOEUVRES, MENACE, VOIES DE FAIT, OU CONTRAINTE
ART.226-4, ART.226-31 C.PENAL
ENTRAVE CONCERTEE ET AVEC VIOLENCE OU VOIE DE FAIT A LA LIBERTE DU TRAVAIL
ART.431-1 AL.2, ART.431-2 C.PENAL
OPPOSITION PAR VIOLENCE OU VOIE DE FAIT A L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS OU D'UTILITE PUBLIQUE
ART.433-11, ART.433-22 C.PENAL.
Prononcé du jugement :
relaxe des chefs de violation de domicile et atteinte à la liberté du travail - coupable des faits d'opposition par violence - 150 € d'amende
Contradictoire

Prévenu - Appelant (PARQUET APPELANT)

Libre
Né le 10/07/1983 à PARIS 14 (75)
Avenue Marie-José n° 164
WOLUWE ST LAMBERT BELGIQUE

Cadre légal - 3

➔ **Le contrôle d'identité.** Il peut durer jusqu'à 4 heures, au poste de police ou non. Vous devez fournir une pièce d'identité et décliner au minimum votre nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance et identité de vos parents. Vous n'êtes pas obligé de donner d'autres informations.

➔ **La garde à vue:** Elle peut durer 24h, renouvelables une fois. Vous avez 3 droits:

- Demander à voir un docteur
- Voir un avocat
- Faire prévenir quelqu'un

Pendant les auditions, la règle est la même que lors du contrôle d'identité : vous avez le droit de ne décliner QUE votre identité, tout le reste peut rester pour vous. Vous n'êtes pas non plus dans l'obligation de signer la déposition.

Cadre légal - 4

⇒ Le prélèvement ADN:

Le refus du prélèvement est un délit. La sanction sera différente selon que l'infraction visée est un délit (un an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende) ou un crime (2 ans, 30 000€).

Nous avons cependant pu observer dans des cas récents de refus de prélèvement, une jurisprudence plutôt favorable. (Aucune peine ou amende de quelques centaines d'euros)

Mass-Mobilisation - 1

➔ **Gorleben**, un très bon exemple



Mass-Mobilisation - 2

➔ **Gorleben**, un très bon exemple

Mobilisation citoyenne depuis 30 ans contre l'enfouissement de déchets nucléaires sur la commune de Gorleben. Gros mouvement de manifestation et d'action tous les ans au moment du passage du convoi acheminant les « castors », les déchets destinés à être enfouis.

De nombreuses vidéos disponibles ici:

<http://groupes.sortirdunucleaire.org/blogs/train-d-enfer-transport-la-hague/reportages-videos-et-audios/>

La dernière vidéo de la page (France 24) est celle diffusée le jour de notre rencontre à Viviers.

Mass-Mobilisation - 3

➤ **Force du nombre:** Action citoyenne et non menée par un petit groupe de personnes. Efficacité de l'action par simple présence physique. Solidarité. Diminution des risques légaux.

➤ **Force du principe:** Toutes les générations pour le même message. Expression singulière de la non-violence et de la détermination. Appel au public pour se mobiliser à nos côtés.

➤ **Force du message:** On est 2000 aujourd'hui, on sera 5000 demain. Tant qu'il y aura des exploitations, on s'interposera. Forte conviction exprimée à l'attention des politiques.

Efficacité, simplicité, solidarité

Mass-Mobilisation - 4

➔ **Communication/mobilisation:** Développer des bases de données de numéros de téléphone portable. Envoi d'un même sms à toute la base avec lieu de rdv, date et horaire. L'info doit ensuite vivre d'elle même par le bouche à oreille.

➔ **Le rassemblement:** Prévoir des « encadrants », capables de communiquer avec les manifestants pour les accueillir, les guider, les informer, les canaliser... Attention à ce qu'ils ne soient pas apparentés aux organisateurs du rassemblement (afin de ne pas porter la responsabilité légale de l'évènement).

Action directe non violente – Ex du blocage - 1

Préparation = Ecriture d'un scénario

La confidentialité: Attention aux mails, attention aux téléphones. Possibilité d'utiliser skype, logiciel de communication cryptée.

Définition d'un objectif : quelle est le but de cette action ? Partant de là, quel est le meilleur scénario ?

Définition d'un cadre légal : travailler en lien avec un avocat

Préparation = Répartition des tâches

La coordination: Un leader, des team-leader. Talkie walkie, téléphones.

La répartition claire des fonctions : les veilleurs, les bloqueurs, les médiateurs (avec les personnes du chantier, les forces de l'ordre...), les media-activistes (relation médias), le safety (assure la sécurité, les premiers secours), les ravitailleurs (prévoir approvisionnement eau et nourriture...)

Action directe non violente – Ex du blocage - 1

Préparation = Les outils

Chaînes+cadenas, cadenas de vélos (U), manchons, véhicules, les banderoles, communiqué de presse, appareil photo, caméra...

Préparation = La sécurité

-Discussion, exercices sur la non-violence.

- Sur place : présence de médiateurs, d'un assistant pour chaque bloqueur, de personnes capables de gérer les premiers secours, d'un appareil-photo jetable et d'une caméra (pour témoigner, garder des traces...)



Conclusion

Nous apprenions la veille de notre rencontre qu'une loi visant à interdire le pétrole et gaz de schiste passerait en urgence devant le gouvernement. Tout au long de cette procédure, restons cependant très vigilants !

Et si le combat contre les hydrocarbures de schiste venait à être gagné en France, n'hésitons pas à utiliser le contenu de cette journée de travail en vue de la mise en place d'une véritable révolution énergétique !

Un grand merci à tous pour la richesse des échanges et ce bon moment passé ensemble !